

Le contrat local de santé

Saint-Brieuc Armor

Agglomération et l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) ont signé un contrat de santé le 23 octobre 2019, pour une durée de 5 ans. Objectifs : améliorer la santé de la population et fédérer les acteurs de la santé.

Mise à jour le 11 septembre
2020

≡ Le CLS (Contrat Local de Santé) : outil de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé

En France, c'est l'État qui porte la compétence de la santé. Cependant, la loi "Hôpital, Patient, Santé et Territoire" du 21 juillet 2009 prévoit que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS (Contrat Local de Santé)). Ces contrats ont pour vocation de participer **à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**. À l'échelle de l'agglomération de Saint-Brieuc, le CLS (Contrat Local de Santé) est le résultat d'une **co-construction avec plus de 70 acteurs du territoire**.

Inscrit dans la continuité du projet régional de santé, il permet :

- De créer du lien.
- D'agir en proximité.
- D'animer le collectif d'acteurs pour répondre, ensemble, aux attentes des habitants en matière de santé.

Pourquoi ?

- Parce que la santé est l'affaire de tous
- Pour réduire le déficit de praticiens sur notre territoire
- Pour lutter contre les problèmes de mobilité et d'accès aux soins
- Pour réduire les inégalités territoriales en matière de santé
- Afin d'accroître la transversalité entre les acteurs de la santé

Le CLS (Contrat Local de Santé) est un outil fondamental et un vecteur de dynamisme et d'attractivité pour notre territoire.

Chiffres clés

0,84 : indice jeunesse qui illustre un territoire vieillissant

(supérieur à 1, cet indice marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles de 60 ans ou plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune, plus il est faible et plus la population est âgée).

129 médecins généralistes libéraux sur l'Agglo de Saint-Brieuc

3 domaines en tension : la dermatologie, la psychiatrie et la gynécologie

≡ Des actions déclinées autour de 3 thèmes

Élaboré à partir d'un **diagnostic commun**, un plan d'actions a été défini en fonction des forces et des faiblesses de notre territoire. Ce dernier est constitué de 21 fiches actions construites autour de trois thématiques :

- **La prévention et la promotion de la santé**
- **L'accès aux soins de premiers recours**
- **Les populations vulnérables et leurs aidants**

Les premières actions du CLS (Contrat Local de Santé) :

- **Accompagner** les médecins, déjà installés sur le territoire, en fonction de leurs besoins (montage de leur projet médical, regroupement...)
- Réaliser un **diagnostic** en santé environnementale, afin de savoir si l'environnement dans lequel on vit est sain (qualité de l'air...)
- Créer un observatoire de la santé pour **anticiper** les départs de médecins
- **Promouvoir** la maîtrise de stage par les médecins pour faire venir des stagiaires, nos médecins de demain.

La totalité des actions sera progressivement mise en œuvre. Des indicateurs de suivi permettront de s'adapter aux problématiques locales.



Plus d'infos : 02 96 77 30 79 / email :
mission-sante@sbaa.fr

Démographie médicale :
astrid.blomart@sbaa.fr

Prévention Santé :
florine.nouvian@sbaa.fr

